



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Méfiez-vous

des apparences

Uniforme, carte professionnelle, discours rassurant...

Des individus se font passer pour des policiers ou des gendarmes pour s'introduire chez vous et commettre un vol.





**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Méfiez-vous

des apparences

COMMENT OPÈRENT-ILS ?



« Des cambriolages ont eu lieu dans votre quartier »

Ils prétendent vouloir vérifier que votre domicile n'a pas été visité.
Une fois à l'intérieur, l'un détourne votre attention pendant que son complice dérobe vos biens.



« Nous avons interpellé l'auteur d'un vol »

Ils affirment avoir arrêté un faux agent (EDF, service des eaux...) et utilisent ce prétexte pour entrer à leur tour dans votre domicile.



« C'est urgent, nous enquêtons »

Ils se présentent comme des enquêteurs de la police, de la gendarmerie ou d'Interpol et jouent sur l'autorité, l'urgence et la peur pour obtenir votre confiance, des informations sensibles ou de l'argent.

Leur objectif

vous mettre en confiance pour entrer chez vous ou obtenir des informations sensibles.



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Méfiez-vous

des apparences

LES SIGNES QUI DOIVENT VOUS ALERTER

**À votre domicile ou dans votre établissement,
un policier ou un gendarme ne vous demandera jamais :**



Vos bijoux, votre argent ou votre carte bancaire



Vos coordonnées bancaires, mots de passe ou codes confidentiels



Où sont cachés vos objets de valeur ou vos moyens de paiement



De transférer des fonds, par téléphone ou par tout autre moyen



D'appeler un prétendu « service anti-fraude »



D'encaisser ou de remettre une somme d'argent





**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Méfiez-vous

des apparences

UN DOUTE ?

Demandez son nom, son grade et son service d'affectation, ainsi que sa carte professionnelle. Un uniforme ou un brassard ne suffit pas à garantir son identité.

Les policiers et gendarmes interviennent généralement en uniforme et avec un véhicule sérigraphié. Soyez également vigilant si un policier intervient en zone gendarmerie, ou inversement : ces situations existent, mais restent peu fréquentes.

Contactez vous-même le commissariat ou la brigade indiqué, avec un numéro que vous avez recherché vous-même. N'utilisez jamais le numéro communiqué par votre interlocuteur.

Expliquez simplement que vous souhaitez procéder à ces vérifications avant de le laisser entrer.

En cas de doute composez le 17